

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'APEAM
LE 21 SEPTEMBRE 2013

Sur convocation du comité, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'APEAM s'est réunie le samedi 21 septembre 2013, à 9h30, au site de l'école primaire André Malraux et ce, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité pour l'année 2012-2013 ;
- Présentation du rapport financier pour l'année 2012-2013 ;
- Quitus au Comité pour sa gestion ;
- Reconstitution du comité ;
- Approbation des orientations du budget 2013-2014 ;
- Approbation du plan d'actions 2013-2014 ;
- Divers.

Une feuille de présence était mise à la disposition des parents, à l'entrée de la salle de réunion. Elle est jointe au présent procès-verbal. L'assemblée est déclarée valablement réunie, en l'absence d'une exigence de quorum par les statuts de l'APEAM.

M. Elhammoumi, président a, alors, ouvert la réunion par un rappel de la convocation faite aux parents par courrier écrit transmis via le cahier de liaison des élèves, par messagerie électronique et par insertion sur le site Internet de l'APEAM. Cette convocation était accompagnée d'un rapport d'activité de l'année scolaire 2012-2013 et du rapport financier y afférent, dont copie est jointe au présent procès-verbal.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée, Mme Mrini, secrétaire générale, a fait une présentation des toutes les instances représentatives des parents au sein de l'établissement, en particulier l'association des parents (APEAM), le conseil d'établissement, le conseil d'école et les parents délégués aux conseils des classes. Cette présentation avait pour but de lever l'ambiguïté qu'avait certains parents quant au statut, à la nature et aux prérogatives de chaque instance.

Après cette présentation, le président de l'APEAM, a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée. A cet effet, il a fait une présentation détaillée des activités de l'association pendant l'année scolaire 2012-2013, ainsi que de l'exécution du budget y afférent, au vu des rapports d'activité et financier.

A cet égard, l'assemblée a été informée de l'effort déployé par le comité pour continuer à améliorer la gouvernance de l'association, aussi bien en termes de gestion que de transparence et de communication vis-à-vis des parents.

Après cette présentation, l'assemblée a approuvé les deux rapports, d'activité et financier, et donné quitus au comité pour sa gestion.

Par ailleurs, le président a continué sa présentation par exposer le plan d'actions et les orientations du budget pour l'année scolaire 2013-2014, tels que proposés dans les rapports d'activité et financier joints au présent procès-verbal. Ledit plan, ainsi que lesdites orientations ont été approuvés par l'assemblée.

Par la suite, M. Bertrand, proviseur de l'établissement André Malraux, invité par le bureau de l'APEAM, a rejoint la salle de réunion, en vue de faire une présentation aux parents sur les faits marquants de la rentrée scolaire et de répondre aux interrogations des parents, le cas échéant.

A cet égard, les interrogations des parents ont porté essentiellement, sur l'organisation des services de la cantine et de l'animation, la continuation des travaux sur le nouveau site de l'école primaire, l'annulation des réunions enseignants-parents au collège et au lycée, les droits d'écologie de la filière trilingues, de la délocalisation du collège...

A cet ensemble d'interrogations, le proviseur a apporté les éclairages suivants :

- **Pour les services de la cantine et de l'animation**, il a précisé que la situation actuelle n'est certes pas satisfaisante, mais elle reste provisoire et qu'une réflexion d'ensemble est en cours sur la vie scolaire, c'est-à-dire sur l'organisation du temps et des activités au sein de l'établissement en dehors des heures d'enseignement. Dans tous les cas, les travaux d'aménagement d'une cuisine propre à l'établissement sont sur le point d'être achevés et que l'ouverture de celle-ci permettra d'assurer une meilleure qualité des repas et de meilleures conditions d'hygiène. De manière globale, il est prévu que l'établissement prenne en charge directement les services de cantine et d'animation à partir de l'année scolaire prochaine et que, fort probablement, deux régimes d'admission seraient prévus (externe et demi-pensionnaire) ;
- **Pour le nouveau site**, le proviseur a précisé que les travaux continuent en vue de mettre en place tous les équipements et de finir toutes les installations de l'école dans les meilleurs délais. Pour les terrains de sport, ceux-ci ne peuvent être aménagés que pour la rentrée scolaire prochaine. Pour cette année, les activités sportives seront assurées dans le site des Orangers ;
- **Pour l'annulation des réunions parents-enseignants au collège et au lycée**, le proviseur a précisé que cette décision est prise en réaction aux comportements irresponsables et aux propos vexatoires de certains parents à l'égard de certains enseignants et de certaines matières lors des réunions de l'année précédente. Il a rajouté que cette décision était irrévocable pour cette année et que les professeurs principaux étaient, dans tous les cas, à la disposition des parents pour tenir des réunions individuelles en vue de leur apporter les éclairages nécessaires, notamment pédagogiques. Les parents présents à la salle ont fortement désapprouvé cette décision, qui les prive d'une occasion importante de communication avec les enseignants ;

- **Pour la question des droits d'écologie de la filière trilingue**, le proviseur a précisé que la fixation de droits spécifiques plus élevés n'était pas à l'ordre du jour, sans pour autant exclure définitivement cette éventualité ;
- **Pour la délocalisation du collège**, le proviseur a assuré que la décision est prise et que sa mise en œuvre est une question de temps, sans pour autant pouvoir donner aux parents une visibilité sur l'échéancier de cette délocalisation. Les parents ont alors mis l'accent sur l'importance d'une meilleure communication de l'établissement vis-à-vis des parents au sujet de projets importants, en rappelant l'absence de toute communication concernant la délocalisation de l'école primaire.

Après cet échange, Monsieur le proviseur s'est retiré et l'assemblée a repris l'examen des points inscrits à son ordre du jour.

Le point restant étant la reconstitution du comité, le président a précisé que ceci emporte démission collective du comité sortant et l'organisation de nouvelles élections pour constituer le nouveau comité. Toutefois, pour les besoins de continuité de fonctionnement de l'association, le bureau sortant continue à assurer les affaires courantes, dans l'attente de la constitution du nouveau bureau.

48 personnes ont exprimé leur intérêt de faire partie du comité. Souhaitant encourager cet élan, l'assemblée a décidé d'élargir la composition du comité pour retenir toutes ces personnes en qualité de membres. Le nouveau comité est tenu, alors, de se réunir dans les meilleurs délais pour organiser l'élection du président et la désignation des membres du bureau. Mme Mrini, secrétaire générale sortante est alors désignée pour assurer la convocation et la modération des travaux du comité en vue d'assurer lesdites élections et désignations.

La réunion est levée à 13h.

Abdeljalil ELHAMMOUMI
Président

Mme Boutayna MRINI
Secrétaire Générale

AVIS AUX PARENTS

Chers parents,

Le comité de l'APEAM a le plaisir de vous convoquer à son Assemblée Générale Ordinaire pour le samedi 21 septembre 2013, au site de l'école primaire André Malraux, à 09h30.

Cette assemblée sera appelée à délibérer et à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité pour l'année 2012-2013 ;
- Présentation du rapport financier pour l'année 2012-2013 ;
- Quitus au Comité pour sa gestion ;
- Reconstitution du comité ;
- Approbation des orientations du budget 2013-2014 ;
- Approbation du plan d'actions 2013-2014 ;
- Divers.

Le comité compte sur votre présence et votre participation active.

Par ailleurs, l'APEAM a le plaisir de vous rappeler la mise en place, sur son site Internet (www.apeam.ma), d'un système d'alerte via l'envoi automatique d'une « lettre d'information » à l'attention des parents inscrits. Vous pouvez déjà vous inscrire en renseignant votre nom et votre adresse électronique sur les champs dédiés à cet effet dans l'icône « lettre d'information ».

Le Comité APEAM

Rapport d'activité de l'APEAM Année scolaire 2012-2013

Pendant l'année scolaire 2012-2013, le comité de l'APEAM a orienté l'essentiel de son action vers quatre principaux axes :

Le développement par l'établissement de projets pédagogiques et éducatifs :

Cet axe est entrepris dans le cadre d'une interaction positive et constructive avec l'équipe pédagogique de l'établissement et tend à appuyer les efforts continus de cette équipe dans le sens du renforcement du rôle éducatif de l'école et de son ouverture sur son environnement.

Dans ce cadre, l'établissement a décidé la mise en place, dès le premier trimestre de l'année 2013-2014, du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, représentatif de toute la communauté scolaire, qui aura pour charge la mise en œuvre de projets éducatifs, entre autres ceux proposés par le comité tendant à l'organisation d'activités culturelles autour de la bibliothèque et l'ouverture de l'établissement sur l'environnement institutionnel et associatif marocain (pour plus de détail cf. <http://eduscol.education.fr/cid46871/comite-education-sante-citoyennete.html>).

Également, l'équipe pédagogique de l'enseignement primaire a lancé le projet d'élaboration d'une charte (éducative) de l'utilisation des nouveaux media, en impliquant directement les élèves dans ce projet, via les délégués de classes.

Par ailleurs, l'APEAM a apporté son appui financier à des projets éducatifs menés par l'équipe pédagogique.

L'amélioration des conditions de scolarité :

A cette fin, le comité assure une veille sur lesdites conditions et le relais avec l'administration et l'équipe pédagogique sur toutes les questions relevant de la vie scolaire, dans le respect des attributions des différents intervenants.

Dans ce cadre, des efforts louables sont constamment déployés par l'établissement, en général, et l'équipe pédagogique, en particulier, pour une meilleure maîtrise, voire amélioration, du niveau des effectifs par classe et pour régler les différentes questions problématiques, d'ordre ponctuel, qui surgissent courant l'année.

Le renforcement de l'ouverture de l'APEAM sur les expériences des autres APE :

Le comité pousse vers un rapprochement structurel et organisé entre les APE relevant des établissements OSUI au Maroc. Sur ce registre, en concertation entre lesdites APE, il a été décidé la mise en place d'une fédération permettant un échange fructueux des expériences et un débat serein et constructif avec l'OSUI sur les questions financières et pédagogiques à caractère horizontal. D'ailleurs, une 2^e réunion entre les APE et la Direction Générale de l'OSUI est prévue courant le 1^{er} trimestre de l'année 2013-2014.

Les trois axes précités ont été appuyés par une mise à niveau des leviers de communication du comité avec les parents :

Dans ce cadre, le comité a entrepris les actions suivantes :

- L'organisation du "café de bienvenue" en l'honneur des nouveaux parents ;
- La mise à niveau du site Internet de l'association (www.apeam.ma) et sa mise à jour régulière par une information utile et pratique, ainsi que par la documentation officielle ;
- La mise en place, sur le site Internet, d'un formulaire de présentation des doléances par les parents ;
- La mise en place, sur le site Internet, de la possibilité pour les parents de s'abonner (gratuitement) aux lettres d'information de l'APEAM ;
- La publication sur le site et la communication directe aux parents abonnés d'un bulletin trimestriel d'information détaillée sur les activités de l'association.

Parallèlement à l'ensemble de ces activités qui relèvent du cœur de sa mission, l'APEAM a assuré au profit des élèves, durant toute l'année, des ateliers artistiques et ludiques (guitare, piano, calligraphie et Échecs). Comme elle a augmenté le nombre des casiers scolaires qu'elle met à la disposition des élèves du collège et du lycée et leur permettant d'alléger le poids quotidien de leurs cartables.

En matière de restauration, l'APEAM a veillé, autant que faire se peut, sur la qualité de la prestation qui reste, malgré tout, irrégulière. Il n'en reste pas moins que, de concertation avec l'établissement et le prestataire, une inscription à temps partiel à la cantine a été mise en place depuis le début du 3e trimestre de l'année. A partir de la rentrée 2013, les nouveaux locaux abritant l'école primaire seront équipés d'une cuisine, permettant d'améliorer la qualité et les conditions d'hygiène de la restauration.

Par ailleurs, animé par un souci permanent d'offrir, aussi bien aux parents qu'aux élèves, des services qui participent à l'allègement des contraintes quotidiennes de gestion de la scolarité et à l'épanouissement des enfants, le comité de l'APEAM, en partenariat avec des professionnels, a mis en place, au profit des parents, deux projets :

- Le 1er, offre aux parents la possibilité d'acheter directement, par voie électronique, les manuels et les fournitures scolaires de leurs enfants, à des conditions financières intéressantes, avec possibilité de livraison gratuite à domicile ;
- Le second, offre aux parents la possibilité de faire assurer le transport de leurs enfants par un professionnel du transport scolaire, dans des conditions de confort et de sécurité raisonnables.

L'appui de l'établissement et de l'équipe pédagogique était important pour la réalisation de ces deux projets.

L'année scolaire a été clôturée par deux grands événements co-organisés par le comité de l'APEAM, à savoir la fête de l'école et celle des bacheliers. A l'occasion de cette dernière, un livre souvenir de la promotion ("Year Book") a été offert par l'APEAM à tous les bacheliers.

Plan d'actions de l'APEAM - Année scolaire 2013-2014

Courant l'année scolaire 2013-2014, le comité de l'APEAM envisage de concentrer ses efforts sur les objectifs suivants :

- Mise en place et participation active et sereine aux travaux du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;

- Amélioration des conditions financières applicables à la scolarité, des méthodes d'enseignement et de la représentativité des parents, dans le cadre de la concertation avec les autres APE et l'OSUI ;
- Amélioration des conditions de scolarité (effectifs, remplacement des absences d'enseignants de longues durées...) ;
- Appui renforcé aux projets éducatifs entrepris par l'établissement et l'équipe pédagogique.

Une école, comme entreprise éducative, nécessite des efforts continus et une veille permanente. Le résultat est d'autant plus honorable lorsque ces efforts et cette veille sont entrepris dans l'implication, la concertation, la proximité et l'appui mutuel entre toutes les composantes de la communauté éducative. En premier lieu, les parents, dont l'appui moral et matériel, ainsi que l'implication effective, permanente et sereine sont seuls à même de permettre la consolidation des acquis et l'amélioration du possible. Un parcours scolaire dure, au moins, 14 ans.

Le comité compte considérablement sur votre présence à l'assemblée générale. Ce n'est pas une perte de temps.

Rabat, septembre 2013
Comité APEAM

RAPPORT FINANCIER 2012-2013

(Arrêté provisoire)

I. Situation financière au 31 juillet 2012 et décisions à impact financier :

Compte créditeur de 207.000,00 Dhs.

Au début de l'année 2012-2013, il a été décidé, par souci de bonne gouvernance, que les dépenses de chaque exercice doivent être supportées par ses propres recettes et que tout excédent doit être affecté à un fonds de réserves dédié à financer des projets éducatifs structurels au profit des élèves.

Egalement, il a été décidé de faire assurer la garderie par un professionnel, sous l'autorité directe de l'établissement. Ceci a induit une baisse des recettes.

II. Exécution du budget 2012-2013 :

1. Recettes :

Cotisations : 140.500,00 Dhs

Ateliers : 158.000,00 Dhs

Casiers : 16.200,00 Dhs

Total : 314.700,00 Dhs

2. Dépenses :

Dépenses ateliers : 114.300,00 Dhs

Charges personnels : 58.000,00 Dhs

Événements : 26.000,00 Dhs

Communication : 21.000,00 Dhs

Year Book (cadeau aux bacheliers) : 21.000,00 Dhs

Casiers (nouveaux casiers+ remboursement caution) : 13.300,00 Dhs

Subventions projets éducatifs : 15.000,00 Dhs

Dons : 10.000,00 Dhs

Adhésion FAPEE : 3.700,00 Dhs

Indemnités et remboursement frais aux membres du Comité : 00 Dhs

Autres (ligne GSM, copies, rétroprojecteur, matériel et réparations pour ateliers...) : 4.200,00 Dhs

Total : 286.500,00 Dhs

III. Orientations budget 2013-2014 :

- Verser l'excédent de l'année dans le fonds de réserve ;
- Augmenter le budget alloué aux subventions aux projets éducatifs ;
- Réduire le budget alloué aux événements, à la communication et aux dons ;
- Diversifier davantage les ateliers.